



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

**Date de convocation**

\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Date d'affichage**

\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-26-20

**Objet**

\*\*\*

**Affectation des  
résultats 2025 au  
budget 2026 de la  
ville de Marly**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.  
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.  
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

**Secrétaire de séance :** Estelle BOUTE

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 avril 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-5 et R 2311-1 ;

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le compte financier unique (CFU) 2025 de la ville de Marly ;

Le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Le compte financier unique (CFU) 2025 de la ville de Marly fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2024	Déficit 2024	
Fonctionnement	13 676 130,69 €	16 437 712,75 €	2 761 582,06 €	3 292 867,28 €		6 054 449,34 €
Investissement	16 541 273,81 €	16 924 755,63 €	383 481,82 €		- 3 918 660,79 €	- 3 535 178,97 €

	Résultats 2025	Part affecté à l'investissement en 2026 (1068)	Restes à réaliser			Résultats
			Dépenses	Recettes	Solde	
Fonctionnement	6 054 449,34 €					3 105 522,21 €
Investissement	- 3 535 178,97 €	2 948 927,13 €	374 947,94 €	961 199,78 €	586 251,84 €	- 2 948 927,13 €

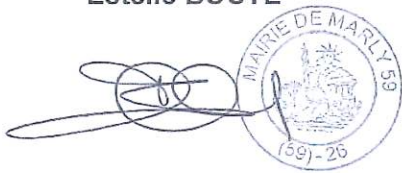
**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'affecter le résultat comme suit :
  - Résultat de fonctionnement : 3 105 522.21 €  
(ligne 002 en recette : Excédent antérieur reporté)
  - Résultat d'investissement : - 3 535 178.97 €  
(ligne 001 en dépense : Déficit antérieur reporté)
  - Part affectée à l'investissement : 2 948 927.13 €  
(1068 en recette : Excédent de fonctionnement capitalisé)
- d'approuver l'affectation des résultats d'exploitation de 2025 au budget de la ville 2026.

le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,  
Après en avoir délibéré,  
25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire  
Estelle BOUTE



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ...05/05/2026.....  
Document exécutoire à compter du ...05/05/2026